



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Date de la convocation : 14 juin 2025
Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 11 Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Lyliane Renault, Mme Maryvonne Botté, Mr Jean Pierre Tessier adjoints, Mme Marie Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers municipaux délégués, Mr Sébastien Lefevre, Mr Patrick Bernard, Mr Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, conseillers municipaux
Votants : 14 Mr Alain Prioux donne pouvoir à Mme Dominique Hansen, Mme Christelle Lecharpentier donne pouvoir à Mr Frédéric Loinard, Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mme Lyliane Renault
Absents(e) : Mme Anne Dumolard, Mr Thomas Goyet, Mr Patrick Gosselin, Mme Aurélie Clément
Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte rendu du 19 Mai 2025
3. Avenant à la convention d'adhésion au service commun Etudes Juridiques et Contentieux.
4. Tarifs rentrée 2025 /2026 – Cantine / Garderie – Marché des créateurs
5. Transfert de propriété par la Commune de Colleville-Montgomery et la Communauté urbaine de diverses parcelles en nature de voiries et stationnements
6. Informations et questions diverses

1. Communication du Maire

- Travaux

1- Assainissement et Eau potable sur le secteur rue de la Mer et route de Ouistreham.

« Changement des réseaux sur le secteur rue de la Mer, rond-point du Becquet, route de Ouistreham et la rue de la Fontaine, les travaux sont terminés en partie depuis vendredi 13 juin. Les délais de réalisation ont été dépassés suite aux difficultés techniques non prévues pour le remplacement des buses d'assainissement et du réseau d'eau potable. Les travaux rue de la Fontaine démarreront en septembre 2025 car ils nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le traitement de l'amiante pour remplacer le réseau d'assainissement.

2- Bricomarché

Les travaux de réaménagement de l'intérieur du magasin seront terminés à l'automne. L'aménagement du parking sera repris.

3- Station de lavage

La station de lavage a réouverte début mai.

4- Ex-office de tourisme

Les travaux concernant les 2 cases commerciales (Collivilla, Les Glaciers Normands) sont terminés. Seule la case centrale à usage communale reste en attente.

5- Aménagement parking à bateaux pour activité OCEAN

Le parking est opérationnel et permet un stockage confortable des catamarans.

6- Aménagement voiries, espaces communs, lot Partélios et France Lot

Les travaux seront terminés fin juillet 2025. Livraison le 28 avril 2025 de 12 logements à habitat social. (Macrolot 4 et 5). Les enrobés et l'éclairage public seront réalisés à partir de septembre 2025. Les logements location accession à la propriété (PSLA) seront livrés en novembre 2025. La Rue Bellamy pose question car elle fait partie de l'aménagement France Lot. J'ai demandé à Partelios d'entamer une négociation avec France Lot pour la réfection de la rue qui est l'accès principal aux 2 secteurs d'aménagement. Côté France Lot, aucune nouvelle même si les 2 macro lots avancent au coup par coup. Aucune date de livraison et surtout aucun aménagement de voirie et de l'éclairage public. Les propriétaires privés commencent à s'agacer.

- Secteur Plage

3 arrêtés ont été pris par le maire :

Conseil Municipal du 16 Juin 2025

- 1- La plage est sans tabac sur toute la longueur de la frange littorale. Cette disposition sera obligatoire au 1^{er} juillet 2025.
- 2- L'interdiction des chiens sur la plage a été levée sur certaines plages horaires suite à la demande de la préfecture. Interdiction des chiens de 10h30 à 18h30 du 1^{er} juillet au 31 août et non plus de façon permanente. Les chiens AQADOG restent autorisés le dimanche matin, de 9h00 à 13h00.
- 3- Modification du plan de Balisage de la plage.

Le chenal de la zone de baignade a été supprimé.

Seuls deux chenaux restent en place :

Chenal N°1 : A l'extrémité Ouest côté Hermaville, celui de la cale aux pêcheurs, où la mise à l'eau des embarcations à voile ou à pagaies et à moteur (NNM) est autorisé.

Chenal n°2 : A l'extrémité Est côté Ouistreham, réservé au Club OCEAN, pour la mise à l'eau des embarcations à voile ou à pagaies et à moteur pour les bateaux de sécurité.

- Dissolution Association Syndicale Autorisée (ASA) des marais de Colleville-Montgomery

A la suite du courrier du préfet en date du 9 avril 2025 demandant des informations concernant les activités de l'ASA, les représentants des communes de Hermanville, Colleville et Ouistreham, se sont réunis avec le Président putatif, non nommé officiellement suite au décès de l'ancien président afin d'échanger sur le devenir de la structure.

Il en résulte de nombreuses difficultés quant à la gestion de l'association ainsi que les travaux de gestion qu'il faut mener sur les ouvrages hydrauliques (Batardeau) via notamment des propriétaires non membre de l'ASA. Tout cela engendre des difficultés d'organisation et de communication qui nuisent aux pratiques de gestion de l'ensemble du site.

Les participants des mairies sont tombés d'accord pour que par exception en l'absence d'un président installé, une dissolution d'office puisse être décidée par l'autorité administrative et que la dévolution du bilan soit décidée par un liquidateur désigné par la préfecture.

D'autre part la gestion des 16ha de la commune de Colleville-Montgomery (Roselière) continuera à être assurée par le Conservatoire des espaces Naturels (CEN), et les subventions nécessaires à l'entretien seront demandées au Département qui a classé le marais de Colleville en Espace Naturel Sensible (ENS) avec un périmètre défini pour la zone de préemption.

2. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2025

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 19 mai 2025.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Avenant à la convention d'adhésion au service commun Etudes Juridiques et Contentieux.

Monsieur le maire rappelle que le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par délibération de la Communauté urbaine de Caen la mer du 4 juillet 2018 et que la commune a souhaité adhérer à ce service commun.

Le service commun réalise des études juridiques, accompagne les communes en cas de contentieux et assure une veille juridique aux bénéficiaires de ses adhérents.

Les conventions en cours avec les 33 communes adhérentes s'achèvent au 31 décembre 2025 il est donc proposé aux communes adhérentes, un avenant de prolongation. Celui-ci a pour objet de prolonger la convention d'adhésion de la commune au-delà du 31 décembre 2025 et de ne plus fixer d'échéance.

En revanche, la commune peut mettre fin chaque année à son adhésion au 1^{er} janvier de l'année suivante en adressant sa demande avant le 30 juin de l'année en cours.

Par ailleurs, à la création du service, des agents de Mondeville et d'Ifs étaient partiellement mis à disposition du service. Aujourd'hui, dans les faits, ces agents ne travaillent plus pour le service commun. Il convient donc de régulariser cette situation en modifiant notamment les annexes 1,2 et 3 de la convention originelle.

Le reste de la convention demeure inchangé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DÉCIDE d'approuver les termes de l'avenant communiqué aux membres du conseil municipal,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

4. Tarifs rentrée 2025 /2026 – Cantine / Garderie – Marché des créateurs

Monsieur le maire donne la parole à Madame Hansen qui indique que sur proposition de la commission finances élargie en date du 26 mai 2025, il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier la tarification pour la cantine / garderie à la rentrée de septembre 2025 comme suit :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
1	0 à 900	1 €
2	901 à 1 250	4.30 €
3	Supérieur à 1 250 ou non communiqué	5.30 €
	Indemnité de plateau	1 €
	Repas commandé hors délai – Tarif adulte	6.50€

Madame Hansen précise que cette nouvelle grille modifie les tranches selon le quotient familial afin d'élargir les bénéficiaires du tarif à 1 € mais également de répercuter partiellement les différentes augmentations du coût des repas.

Concernant les tarifs de la garderie il est également proposé une augmentation des tarifs (certains n'ayant pas évolués depuis 2014) comme suit :

- Forfait annuel : 350 €
- Forfait mensuel : 45 €
- Occasionnel matin : 2,20 €
- Occasionnel soir : 3,30 €
- Tout dépassement d'horaire après 18h30 fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 5€ par ¼ d'heure commencé (même en cas de forfait annuel ou mensuel).

Enfin il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tarif appliqué à la location d'une table pour un exposant au marché des créateurs. Actuellement à 20 €, il est proposé de passer la tarification appliquée à 21 € par table pour le week-end.

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les tarifs proposés pour la Cantine et la Garderie 2025-2026 ainsi que la tarification de 21 € (la table) pour le marché des créateurs.

5. Transfert de propriété par la Commune de Colleville-Montgomery et la Communauté urbaine de diverses parcelles en nature de voiries et stationnements

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune est restée propriétaire de diverses parcelles en nature de voirie et de stationnements ouverts à la circulation publique.

En application de l'article L5215-28 du code général des collectivités territoriales, les immeubles faisant partie du domaine public de la Commune sont affectés de plein droit à la Communauté urbaine dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de sa compétence « création, aménagement et d'entretien de la voirie, d'entretien des espaces verts ».

Aussi, la Commune souhaite proposer à la Communauté urbaine le transfert des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée AM numéro 387 située 2 rue du Stade pour une contenance de 410 m² constituant une partie de la voirie et un parking ouvert
- parcelle cadastrée AM numéro 390 située 44 Grande rue pour une contenance de 291 m² constituant un parking ouvert

Conformément à l'article précité du code général des collectivités territoriales, ce transfert s'opérera à titre gratuit.

Les éventuels frais de l'acte notarié entre la Commune et la Communauté urbaine seront pris en charge par cette dernière sur l'enveloppe du secteur de Canal Littoral.

Il conviendra de classer ces espaces dans le domaine public de la Communauté urbaine. Ce classement n'ayant pas, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, il est dispensé d'enquête publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de propriété par la Commune au profit de la Communauté urbaine des parcelles AM numéros 387 et 390 pour une contenance totale de 701 m², constituant des voiries ou portions de voiries et stationnements sises à COLLEVILLE-MONTGOMERY, Rue du stade et Grande Rue.

6. Informations et questions diverses

Aménagements

Monsieur Tessier souhaite connaître l'état d'avancement de l'installation du banc public prévu près de l'agence postale ainsi que la création des sanitaires derrière la MJC.

Concernant le banc celui sera installé dans les prochains jours. Le projet des toilettes publiques prend du retard compte tenu de la complexité technique de celui-ci.

Ecole

Suite au conseil d'école Madame Renault indique que les effectifs prévisionnels pour la rentrée font état de 171 enfants inscrits (dont 17 petits et 23 CM2). Compte tenu de la baisse des effectifs actuelle et prévisionnel (23 CM2 partiront au collège) la rentrée 2026-2027 pourrait s'accompagner d'une fermeture de classe.

Dans un autre registre Madame Renault tient à remercier le travail réalisé par Mme Aveline, correspondante de Ouest France sur le monument aux morts et les morts pour la France que vous retrouverez dans le prochain bulletin municipal.

Communication

Madame Leroux informe les membres du conseil municipal que le prochain bulletin ainsi que le plan guide seront prochainement disponibles pour distribution.

De plus, elle rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel aux dons en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration des toitures de l'église Saint-Vigor a été lancé (documentation disponible en Mairie et sur le site internet de la commune)

Marathon de la Liberté

Monsieur Daout souligne que le marathon de la liberté s'est très bien passé et remercie les élus, les bénévoles et les services techniques mobilisés pour cette manifestation.

Avant la clôture de cette séance du conseil municipal, Monsieur le maire souhaite qu'une minute de silence soit respectée en mémoire de la jeune Collevillaise décédée tragiquement vendredi dernier lors d'un accident.

Fin du conseil 19h45

Prochain conseil municipal 07 Juillet 2025

La secrétaire de séance

Conseil Municipal du 16 Juin 2025

Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX Pouvoir à Mme Hansen
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER Pouvoir à Mr Loinard
Madame Anne DUMOLARD	Monsieur Patrick BERNARD	Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mme Renault
Monsieur Sébastien LEFEVRE (arrivé à 19h05)	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT